



Dijon, 9 septembre 2015

**A l'attention de Madame l'Adjointe
déléguée à l'Éducation**

Ville de Dijon

Objet : Votre courrier du 27 août adressé aux directrices et directeurs des écoles de Dijon

Madame l'Adjointe déléguée à l'Éducation,

Le Syndicat des Enseignants UNSA de Côte d'Or a eu connaissance du courrier, en date du 27 août dernier, que vous avez adressé aux directrices et directeurs des écoles de Dijon, courrier dans lequel vous leur demandez de prendre en charge le ou les élèves de leur école qui auraient annoncé déjeuner sur place bien qu'ils ne soient pas inscrits au service de restauration scolaire, et dont les familles ne seraient pas joignables. Vous expliquez votre choix par des raisons de responsabilités vis-à-vis du personnel municipal.

Effectivement, il est difficile de prendre la responsabilité d'un enfant qui ne vous a pas été confié officiellement par sa famille. Sachez qu'il en va de même pour les enseignants et les directeurs. Vous comprendrez donc que, en tant que représentants des enseignants de Côte d'Or, nous ne pouvons accepter une telle décision de votre part. Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire. Vous ne pouvez imposer aux directrices et directeurs une responsabilité qui ne leur revient pas. Le temps de la pause méridienne n'entre pas dans leur temps de service.

Vous aurez compris, Madame l'Adjointe, que nous contestons la décision municipale annoncée dans votre courrier du 27 août, que nous vous demandons de trouver une autre solution au problème qui se pose et que dans cette attente, nous donnerons comme consigne aux directrices et directeurs des écoles de Dijon de ne pas prendre la responsabilité d'élèves sur le temps de la pause méridienne et de se référer aux textes réglementaires.

Veillez recevoir, Madame l'Adjointe à l'Éducation, mes respectueuses salutations.

Franck DELÉTRAZ

Secrétaire départemental